



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1 JUIN 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Delson tenue le 1 juin 2016 à 17h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 50, rue Ste-Thérèse à Delson.

Sont présents :

M^{mes} les conseillères :
Josyane Desjardins
P. Lorraine St.James Lapalme
Sylvie Lapierre

formant quorum sous la présidence du maire M. Paul Jones

Sont également présents :
M^e Chantal Bergeron, greffière
M. Carl Beauchemin, directeur du
service de l'aménagement du territoire

Est absent :

M. le conseiller :
Renald Corriveau

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Affaires du Conseil
 - 2.1 Mémoire de la MRC de Roussillon sur le projet de loi 85
3. Période de questions
4. Levée de la séance

244-16 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

245-16 PROJET DE LOI 85 : LOI VISANT L'IMPLANTATION DE DEUX PÔLES LOGISTIQUES ET D'UN CORRIDOR DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AUX ABORDS DE L'AUTOROUTE 30 AINSI QUE LE DÉVELOPPEMENT DES ZONES INDUSTRIALO-PORTUAIRES DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT que la MRC de Roussillon a préparé un mémoire sur le projet de loi 85 en collaboration avec l'ensemble des 11 municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT l'importance du projet de loi 85 pour le développement économique de la MRC de Roussillon;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales veulent réaffirmer l'importance de l'autonomie locale et des pouvoirs en matière d'aménagement du territoire.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Ville de Delson (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson entérine avec réserve le mémoire de la MRC de Roussillon sur le projet de loi 85 en y apportant les précisions suivantes :

- 1) Il est impératif que le Gouvernement retire du PL85 le pouvoir qu'il s'octroi de décréter les règles d'urbanisme applicables aux terrains situés à l'intérieur des périmètres urbains (réf. recommandation 12);
- 2) Les mesures devant être prises pour assurer une cohabitation harmonieuse entre les usages existants au pourtour des sites identifiés au PL85 devront faire l'objet d'une entente avec les villes impactées (réf. recommandation 10);
- 3) Les sorties d'autoroute demandées au mémoire sur l'A15 et l'A30 doivent être interprétées comme étant une demande pour des échangeurs complets (réf. recommandations 9 et 11);
- 4) Les mécanismes devant permettre la mise en valeur et la disposition des terrains avec contraintes au développement industriel, seront notamment financiers et devront être accessibles aussi bien aux terrains avec contamination, que ceux avec présence de milieux humides, avec absence d'infrastructures municipales (ex. égouts et aqueduc) et de transport (ex. accès autoroutiers) (réf. recommandation 8).

QUE le conseil municipal de la Ville de Delson mandate la MRC de Roussillon pour présenter le mémoire à la Commission de l'aménagement du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne du public. Aucune question.

246-16

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu :

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à 17 h 43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Paul Jones, maire

M^e Chantal Bergeron, greffière